

Communication COVID-19



**DESTINATAIRES : Au personnel, aux médecins et aux gestionnaires du
CISSS de Chaudière-Appalaches**

DATE : Le 8 avril 2020

**OBJET : Utilisation d'un bandeau à cheveux pour maintenir un
masque de procédure**

À la suite de plusieurs publications dans les réseaux sociaux sur l'utilisation d'un bandeau à cheveux avec l'ajout de boutons sur le côté afin de maintenir un masque de procédure, nous désirons diffuser l'enlignement à suivre dans notre organisation.

À ce jour, cette pratique n'est pas considérée comme sécuritaire. Ainsi, nous vous demandons d'installer les élastiques du masque de procédure derrière les oreilles.

Merci de votre collaboration!

Le service de la santé et de la sécurité au travail

Le service en prévention et contrôle des infections

Contenu et diffusion approuvés par : **Marco Bélanger**